



DÉCISION n° 2022/10/375

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Centre de loisirs

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'ORGANISATION D'UN SEJOUR A NARBONNE
AVEC AVEA NARBONNE PLAGE ET LA COMMUNE
DE VAUVERT – SERVICE JEUNESSE - DU 31 JUILLET
AU 4 AOUT 2023**

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention de partenariat avec le Centre de Vacances AVEA La Poste NRB pour l'organisation d'un séjour du 31 juillet au 4 août 2022 à destination des jeunes inscrits au Service jeunesse;

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec Mme Sabine POUPARD, Directrice du Centre de vacances AVEA La poste NRB Bel Horizon, Chemin de la Falaise, 11100 Narbonne-Plage pour l'organisation d'un séjour du 31 juillet au 4 août 2023, suivant le devis 2458 et contrats ci-joints.

Article 2 : En contrepartie, la commune versera à l'association la somme forfaitaire de 2815.04 € TTC par mandat administratif selon 2 versements, l'un à la signature d'un montant de 800.00 €, et le solde de 2015.04 € à la fin du séjour sur présentation de facture.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année en cours au chapitre 011 à l'article 6288 fonction 422 service 0212

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 14 OCT. 2022

Le maire,

Jean Denat



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation, la directrice générale des services, Yolande Cavalier